

|  |
|--|
| <p style="text-align: center;"><b>Compte rendu du conseil municipal</b><br/><b>Séance du 18 septembre 2020</b></p> |
|--|

L'an 2020, le 18 septembre 2020 à 20 heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la mairie, sous la présidence de Simone MALVILLE, Maire.

Présents : Simone MALVILLE, Cyrille KERRAND, Arlette LE BRETON GUÉNÉGO, Hervé GUILLON-VERNE, Estelle TIDU, Nathalie DELBOS, David SAYER, Guillaume LECARDONNEL, Patrice KNUCHEL, Samantha BONICKI, Johann JAFFRELOT, Claudine LE BRUN, Loïc HANS, Elisabeth BOITET

Nombre de membres présents : 14

Absent excusé :  
Lydie HAMON

Date de la convocation : 11/09/2020

Secrétaire de séance : Nathalie DELBOS

**ORDRE DU JOUR**

- Approbation du Procès-Verbal du conseil municipal du 31 juillet 2020
- Devis :
  - Tracteur
  - Conteneur pour atelier
  - Chœur de l'Église
- Fonds de concours Questembert Communauté
- Installation Antenne Relais
- CDG : Mission archivage et classement
- Décision remplacement chaudière
- Eco-pâturage
- Convention pour remboursement de la commune au SIAEP (eau + assainissement Clos du Rohelet)
- Désignation des délégués au SITS
- Mise à disposition de la Salle des Associations pour 2 organismes dispensant des séances de yoga
- Accessibilité

**INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES**

- Règlement litige Convivio
- Règlement Intérieur Conseil Municipal
- Fouilles préventives « Le Clos de Kériel »
- Point sur le personnel cantine

**COMPTE-RENDUS DES DIFFÉRENTES COMMISSIONS**

- Voirie et Sécurité : Point des travaux en cours et à réaliser

- Animations
- Enfance-Jeunesse
- Solidarité

#### 🔗 **Approbation du Procès-verbal du conseil municipal du 31 Juillet**

Madame le Maire soumet à l'approbation du Conseil Municipal, le Procès-Verbal de la séance du 31 juillet 2020.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, adopte, le Procès-verbal du 31/07/2020, à l'unanimité des voix exprimées

#### 🔗 **Achat tracteur pour Services techniques**

Sur proposition de Mme le Maire, le Conseil Municipal valide le devis de Le Bourbasquet à Saint-Nolff pour l'achat d'un tracteur Deutz-Fahr Agrolux 410 avec chargeur mx U307 d'occasion pour un montant de : 28.900 € HT

#### 🔗 **Achat Conteneur pour atelier technique**

Afin d'apporter plus de sécurité au stockage du matériel nécessaire aux agents techniques et d'augmenter la surface utile nécessaire, le conseil municipal valide le devis des établissements Burban à Questembert pour l'achat d'un conteneur d'occasion (12m x 2.90 m) au prix de 2.700 € HT. Le travail de terrassement nécessaire à la mise en place de ce conteneur sera réalisé par les services techniques avec utilisation d'un tracto-pelle de Questembert Communauté.

#### 🔗 **Réfection Chœur de l'Église**

Sur proposition de Mme le Maire, le Conseil municipal valide le devis de « **YS Charpente** » de Larré d'un montant de 8.455,34 € HT, comprenant : la fourniture et la pose d'un parquet en chêne et la fourniture et pose des lambris muraux en chêne.

#### 🔗 **Fonds de concours Questembert Communauté**

Mme le Maire propose de délibérer sur un fonds de concours visant à compenser la dépense supplémentaire que représente la fin de l'instruction par les services de l'état de l'ADS (application des droits des sols)

#### **Investissement concerné:**

|  |         |            |
|--|---------|------------|
| Création d'une aire de jeux à l'école les Petits Apprentis | montant | 9.120,20 € |
| Fonds de concours Questembert Communauté                   | montant | 2.973,00 € |
| Commune  | montant | 6.136,20 € |

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de solliciter le fonds de concours de 2.973,00 € à Questembert Communauté.

#### 🔗 **Implantation d'une installation de radiotéléphonie mobile**

Ce projet s'inscrit dans le cadre du dispositif de couverture ciblée New Deal. La zone de couverture a été identifiée par un arrêté ministériel sur proposition des élus locaux. Ce site sera exploité par Bouygues Télécom et l'objectif est de fournir une bonne couverture 4G des 4 opérateurs (Bouygues Télécom, Orange, Free Mobile et SFR). L'implantation de cette installation sera située au lieu-dit « La Croix Rouge », parcelle ZD 104 appartenant à la commune.

Le Conseil municipal valide ce projet à l'unanimité

#### 🔗 **Centre de Gestion du Morbihan : Mission Archivage**

Mme le Maire propose de faire appel aux services du CDG (Centre de Gestion du Morbihan) pour une mission archivage nécessaire au niveau de la mairie de Larré.

Après présentation de la proposition du CDG, le Conseil municipal valide le devis correspondant à la séquence 1 : « **Éliminations réglementaires d'archives** », d'un montant de : 960 € HT. Cette étape est indispensable avant de poursuivre la mission Archivage.

#### **Séquence 1 : éliminations réglementaires d'archives**

Les archives dont la durée d'utilité administrative (DUA) est arrivée à terme et dont la destruction est préconisée par le Service Interministériel des Archives de France (SIAF), feront l'objet d'une procédure d'élimination réglementaire. Un bordereau d'élimination sera rédigé, soumis à la signature de l'autorité territoriale, puis au visa des Archives départementales, nécessaire pour toute destruction d'archives publiques.

Après concertation, et avant de valider la suite de la mission Archivage, le Conseil municipal décide de mettre en place un Audit administratif et charge Mme le Maire de prendre contact avec le CDG pour son organisation.

#### 🔗 **Remplacement chaudière mairie et cantine**

Le conseil municipal décide de ne pas procéder, dans l'immédiat, au remplacement de la chaudière alimentant la mairie et la cantine en chauffage. La maintenance de l'installation actuelle sera assurée par Engie Home Services de Vannes. Ce délai permettra, avec l'aide de Morbihan Energie, de réaliser une étude approfondie sur le mode de chauffage le plus approprié en accord avec les nouvelles mesures gouvernementales.

#### 🔗 **Éco-pâturage**

Après en avoir délibéré, le conseil municipal valide le devis « **Les Tontons tondeurs** » d'un montant de : 1.502 HT, sous réserve de pouvoir faire réaliser les travaux de clôture par la MFR de Questembert, négociation en cours. Un devis est demandé aux Ets RYO de Questembert pour le matériel nécessaire.

#### 🔗 **Convention pour remboursement de la commune au SIAEP (eau et assainissement le Clos du Rohelet)**

Le conseil municipal valide la convention avec le SIAEP pour le remboursement partiel des travaux d'eau et d'assainissement réalisés au Clos du Rohelet pour un montant de 14.684 €

#### 🔗 **Renouvellement du comité Syndicat Intercommunal de Transport Scolaire**

Les compétences du SITS ont pris fin par arrêté préfectoral en date du 26/12/2019. Un second arrêté doit être pris par la préfecture pour fixer les conditions financières et patrimoniales ainsi que le sort du personnel en vue de prononcer la dissolution proprement dite de la structure.

Le renouvellement des conseils municipaux intervenu en mars a entraîné la fin du mandat des anciens délégués des communes au comité syndical.

Il y a donc lieu de procéder à la désignation des nouveaux représentants de la commune de Larré au syndicat.

A l'unanimité, ont été désignées :

- Déléguée titulaire : Véronique ARS
- Déléguée suppléante : Simone MALVILLE

#### 🔗 **Occupation de la salle des Associations**

Mme le Maire fait part au conseil municipal de la demande des organismes : **Kamala Yoga** et **Balaka** pour la mise à disposition de la salle des Associations pour des séances de Yoga.

Le Conseil Municipal autorise les organismes précités à utiliser la salle des associations moyennant une participation financière de 300 € par organisme pour la durée de la saison (de septembre à juin). Une convention fixant les modalités de paiement sera signée avec chaque organisme.

#### **🔗 Accessibilité**

L'achat d'une rampe pour fauteuil roulant a été validé par l'ensemble du conseil municipal. Cette rampe aurait vocation à être prêtée aux habitants de la commune en cas de besoin ponctuel.

### **QUESTIONS DIVERSES**

#### **Règlement différend avec la société Convivio**

Madame le Maire informe le conseil qu'un accord a été passé avec la société Convivio pour diminuer les frais incombant à la commune pour l'indemnisation d'une partie du coût des repas non commandés en 2020 (Convention en date du 21 Août 2017).

Le montant à régler s'élève à 1.152,40 € HT au lieu de 2.042,40 € HT prévus initialement

#### **Règlement intérieur CM**

Toute commune de 1000 habitants et plus doit obligatoirement se doter d'un règlement intérieur du conseil municipal, dans les 6 mois qui suivent son installation. C'est au conseil municipal de l'établir. Mme le Maire propose aux conseillers intéressés de participer à un groupe de travail qui sera constitué prochainement.

#### **Point des travaux en cours et à réaliser**

- Curage des fossés par la société Pompéi
- Vitesse dans les lieux-dits et les villages (La Croix-Rouge, Kerdego...)
- La société SOCOTEC est passée dans les 12 bâtiments communaux pour établir un bilan sur les installations électriques. 52 lignes d'intervention ont été notées (notamment sur des changements de batterie de sorties de secours...)

#### **Suspicion de tumulus au lieu-dit « Le Clos de Kériel »**

Les fouilles préventives ne confirment pas la présence d'un tumulus.

#### **Commission Solidarité**

Annulation du repas des anciens (remplacé par un colis)

#### **Point sur le personnel cantine**

Dans le cadre de la convention passée avec Néo 56 pour la mise à disposition de 2 personnes affectées à la cantine 9 heures/semaine, Arlette Le Breton, référente du personnel, les recevra en entretien individuel, en présence de la cantinière, afin de faire le point.

#### **Commission enfance et jeunesse**

Points sur les prochaines rencontres et animations

#### **Visite de l'Éco-site de la Croix-Irtelle**

Samedi 17 Octobre

**La date du prochain Conseil Municipal a été fixée au : Vendredi 23 Octobre à 20h00**